

PARACHAH : EMOR

(parle)

Shabbat 7 mai 2022

Commentaire de 2012

Lectures :

Parachah : **Vayyiqra / Lévitique 21:1 à 24 fin**

Haftarah : **Yéhézqél/ Ezékiel 44 :15 à fin**

Bérith Hadachah : **Ivriym / Hébreux 9 :1-14**

Rappel : les commentaires ne sont pas des études, mais des pensées que la lecture de la parachah nous inspire et nous permet, sur une année, de relier les textes de la Torah et des Prophètes aux textes de la Bériyth haHadachah, de l'Alliance renouvelée en Yéshoua

Résumé de la Parachah

La liste des conditions de sanctification du Nom du Seigneur, de son approche et à contrario du risque de sa profanation se poursuit dans la présente parachah. Parle aux sacrificateurs, parle à Aharon, parle à Aharon et à ses fils... à tout Israël... ordonne aux Israélites. Ces injonctions sont suivies de préceptes de sanctification, de pureté, en ce qui concerne le contact avec la mort et les marques de deuil, les critères de choix d'épouse pour les sacrificateurs et le grand sacrificateur, ainsi que de critères d'exclusion du sacerdoce, de la qualité des animaux présentés à l'autel. L'ensemble des saintes convocations d'Élohim יהוה est inclus dans la liste des mitsvoth (commandements) de sanctification. L'huile et l'allumage permanent du chandelier « Ménorah » ainsi que la consommation des pains de proposition à chaque Shabbat sont également inscrits en fin de liste. La parachah s'achève sur ce qui pourrait apparaître comme un fait divers difficile, mais qui rejoint néanmoins le thème général de la sanctification et de la profanation.

Je vous fais sortir d'Égypte pour être votre Élohim, Je suis יהוה (Le. 22 :33)

Ce qui peut signifier : *Je serai votre Élohim à la condition que vous sortiez pleinement de l'Égypte ; mais cela vous ne le pouvez pas par vous-mêmes, Je vous fais donc Moi-même sortir... Premièrement par une rupture franche, en abattant pour vous en libérer les puissances de l'Égypte c'est-à-dire du monde ; secundo, ce qui est la raison de l'ensemble des prescriptions de sanctification dites mosaïques, en vous apprenant à vous débarrasser des habitudes et modes de fonctionnement du monde ; comment ? En vous faisant adopter les bonnes pratiques qui seront le signe de votre sanctification, de votre mise à part, jusqu'à ce que toute ma Torah, ma Parole, mon Souffle, ma Nature, soit inscrite dans vos cœurs... Car pour que Je sois votre Élohim en Vérité, vous devez être saints : « Vous serez saints car Je suis Saint »... Alors vous serez mes témoins ! Selon le modèle parfait du Fils que Je vous envoie pour rendre véritablement vivante ma Parole en vous, par la réconciliation parfaite possible en Lui et seulement par Lui.*

« Vous vous souviendrez ainsi de mes commandements, vous les mettrez en pratique, et vous serez saints pour votre Élohim. » (No. 15:40)

« Comme des enfants obéissants, ne vous conformez pas aux convoitises que vous aviez autrefois, quand vous étiez dans l'ignorance. Mais, puisque Celui qui vous a appelés est saint, vous aussi soyez saints dans toute votre conduite, selon qu'il est écrit : Vous serez saints, car Je suis Saint. » (1 Pi. 1:14-16)

Il est important au titre de l'appel à la sanctification, *quasi disserté de manière précise et analytique par Moshéh, rappelé et confirmé dans le principe et la nécessité par Pierre,* de nous souvenir du sort

dramatique des deux frères Nadav et Avihou, fils d'Aharon et sacrificateurs. Ces hommes, certainement saints, se sont approchés d'Élohim avec leur propre feu et encensoir, en négligeant le chemin obligé du « haKohen haGadol » le Souverain Sacrificateur et le seul feu admis, celui de l'autel. La parachah de « Aharey moth » (après la mort) fut l'objet d'un commentaire à ce sujet. L'approche du Père, en Vérité et en Souffle, *car la Parole est vie et souffle*, ne peut se réaliser que par le « Kohen haGadol » en titre et en éternité : Yéshoua, qui nous impulse le Souffle de vérité émanant du Père. Il n'y a pas d'autre chemin. Yéshoua n'est pas seulement Celui qui nous sauve à la croix, Il est le chemin obligé. **Laisser croire qu'il existe d'autres possibilités mène à la catastrophe à l'instar de la démonstration faite par Nadav et Avihou.**

On ne peut paraître devant Lui avec nos propres vêtements, c'est-à-dire nos propres œuvres et nos prérogatives et nos particularismes religieux et traditions des pères, tant du judaïsme que du christianisme, que nous voudrions imposer comme légitimes ou comme alternative dans le Saint des Saints, c'est impossible... Seul ce qui vient du Père par le Fils, le Kohen haGadol, est agréé... Tout le reste, aussi louable et intelligent soit-il risque d'être « Esh zara » feu étranger !

Pourquoi dire cela ? Voici que jusque dans la salle des noces, anti chambre du Royaume, il est dit que plusieurs se présentent avec leurs propres habits, leur tradition, leur dogme, leurs œuvres... qui sont autant de feux étrangers pleins de bonnes intentions ; mais les bonnes intentions comme celles de Nadav et Avihou ne réalisent pas la volonté de sanctification voulue du Père. Ils meurent par le feu **pour avoir fait ce qu'il ne leur avait pas été prescrit et pour bien signifier qu'on ne peut paraître devant le Père, qu'enfoui dans le Corps du Mashiah, Lui qui est la réalisation parfaite de la Parole, sans ajout ni retrait.** Les contrevenants sont rejetés dans les ténèbres du dehors ! C'est dur, oui. Mais ce sont là les paroles du Seigneur, ce qui nous oblige à prendre ces paroles très au sérieux.

« Le roi entra pour voir ceux qui étaient à table, et il aperçut là un homme qui n'avait pas revêtu un habit de noces. Il lui dit : Mon ami, comment es-tu entré ici sans avoir un habit de noces ? Cet homme eut la bouche fermée. Alors le roi dit aux serviteurs : Liez-lui les pieds et les mains, et jetez-le dans les ténèbres du dehors, où il y aura des pleurs et des grincements de dents. » (Mt. 22:11-13)

« Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur ! N'entreront pas tous dans le royaume des cieux, mais seulement celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé par ton nom ? N'avons-nous pas chassé des démons par ton nom ? Et n'avons-nous pas fait beaucoup de miracles par ton nom ? Alors je leur dirai ouvertement : Je ne vous ai jamais connus, retirez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité. » (Mt. 7:21-23)

Ces personnes ne sont-elles pas parvenues à un niveau de puissance notoire ? Ne font-elles pas des discours et des commentaires remarquables ? N'ont-elles pas accédé à des hauteurs spirituelles importantes ? Ne font-elles pas des miracles ? En admettant ici que ces miracles soient avérés et non des falsifications, ces personnes n'ont-elles pas fait tout cela au nom du Seigneur, donc a priori pour sa gloire ? Et cependant le Seigneur leur dit : « Je ne vous connais pas ... vous commettez l'iniquité ». **Cela pose une question délicate : quelle est la différence entre ceux qui s'auto missionnent pour travailler pour le Seigneur et ceux qui sont appelés à travailler avec le Seigneur. Réfléchissons-y car la nuance est importante.**

Nous pourrions penser que ceux-ci ont accompli des actes qui ne leur ont pas été demandés... Ils ont agi selon leurs propres initiatives, ils pensaient travailler pour Elohim, mais le Seigneur ne leur a rien demandé. Ce ne seraient en somme pas les œuvres ni les commandements du Seigneur qu'ils auraient accomplis mais les leurs, en s'abusant sur leur bien-fondé.

Soyons prudents, gardons les yeux rivés sur le Seigneur, en Lui demandant de nous instruire de sa vérité et de sa volonté. Méfions-nous de nos pensées et des enseignements qui ne sont pas strictement alignés sur la Parole écrite et confirmés par le Souffle. Notre sanctification qui passe par l'obéissance est à cette condition, celle qui par le Messie nous permettra d'être saints car notre Père est Saint. Par le Fils IL nous fait sortir de nos égyptes.

« En vérité, en vérité, je vous le dis, **celui qui croit en moi fera aussi les œuvres que je fais, et il en fera de plus grandes, parce que je m'en vais au Père ; et tout ce que vous demanderez en mon nom, je le ferai, afin que le Père soit glorifié dans le Fils. Si vous demandez quelque chose en mon nom, je le ferai. Si vous m'aimez, gardez mes commandements.** » (Jn. 14:12-15)

Quelles sont ces œuvres ? Celles du Père. Quels sont les commandements à garder ? Ceux du Père. Il n'y a pas ici de place pour l'improvisation, le sentimentalisme, les apports déformants du judaïsme ou du christianisme, qui sont autant de feux étrangers résultant de pulsions humaines.

Les saintes convocations du Lévitique 23

Ce sont des convocations suprêmes officielles et non des invitations facultatives qui s'adressent à ceux qui estiment être acquis à l'Alliance de l'Élohim de la Bible ! L'ensemble de ces convocations procède de la même nature que les autres prescriptions, c'est-à-dire qu'elles contribuent à la sanctification du peuple d'Élohim. Un peuple qui a autre chose à dire, à faire et à être que les autres nations, un peuple qui doit témoigner à l'humanité de l'intervention du Seul et Vrai Élohim, l'Élohim d'Israël, par le Fils de sa gloire, Yéshoua, Celui qu'IL nous a envoyé.

Le peuple témoin, le tout Israël, sous l'office de son Grand Sacrificateur - depuis 2000 ans et définitivement - Yéshoua, répondra donc aux éminentes convocations du témoignage. Ces convocations ne sont pas des rites religieux, elles sont des rassemblements de confirmation que la volonté d'Élohim s'est réalisée et qu'elle se réalisera encore jusqu'à son terme. Chacune de ces convocations exprime les grandes étapes prophétiques de son plan de rédemption. **Ces saintes convocations sont en clair des actes prophétiques et certainement pas des traditions religieuses que nous aurions à loisir la possibilité d'observer ou d'ignorer en raison d'une pseudo-caducité de la Torah.**

Chaque « évènement » est l'expression d'un acte réalisé ou encore à venir.

- Shabbat nous lie au futur Royaume
- Le soir du Péssaḥ (Pâque) nous lie au sacrifice salvateur, acte central de cet univers
- Les 7 jours des matsoth (pains sans levain) conséquents du Péssaḥ nous lient à la pureté, à notre sanctification voulue du Seigneur (le 1^{er} jour et le 7^e sont des saintes convocations)
- La gerbe des prémices nous lie à l'agrément de l'Agneau d'Élohim en lieux célestes
- Le 50^e jour, Pentecôte-Shavouoth, nous lie à la Torah et au Souffle sacré (qui sont de la même nature)
- Le jour de Yom Théroa (jour de clameur) prophétise l'appel précédent les derniers jours
- Le Yom Kippour (jour d'expiation) prophétise l'expiation générale à venir
- Les 7 jours de Soukkoth (cabanes) nous inscrivent dans l'intronisation au Royaume, au retour du Mashiaḥ. (Le 1^{er} jour est une sainte convocation)
- Le huitième jour qui est une sainte convocation serait le relatif final de la remise du Royaume au Père.

Rappelons, dans le cadre de la sanctification à notre égard de la part du Seigneur, que les saintes convocations de יהוה n'ont pas propension à être modifiées, délaissées, comme si l'homme avait latitude d'en faire ce que bon lui semble, en changeant abusivement, voire par rébellion, le calendrier donné par Moshéh. L'homme n'a pas davantage latitude à introduire d'autres « fêtes » en les sacralisant, ce que le Seigneur ne lui a pas demandé !

Travaillons à notre sanctification qui est le support du bon témoignage. Les saintes convocations, encore une fois sans ajout ni retrait, sont la marque prophétique du grand dessein de notre Père pour l'humanité. En répondant à l'appel des saintes convocations, nous entrons pleinement dans le témoignage de la Parole prophétique.

Rachetons le temps, car nous ne pouvons que constater, à notre époque, l'abandon généralisé de tout ou partie des « saintes convocations ». Ici et là, selon les confessions, il ne reste que Pâque et Pentecôte, sans parler des dates et de la connotation de ces « évènements ». Les autres solennités, tels Shabbat, la période des pains sans levain, les fêtes du 7^e mois, c'est-à-dire la quasi-totalité du calendrier d'Élohim, sont vidées de leur substance ! Oui, ce constat est navrant !

Mais n'avons-nous pas ici le résultat d'une sentence émise par le prophète Hoshéa ?(Osée)

« Mon peuple périt parce qu'il n'a pas la connaissance. Puisque, toi, tu as rejeté la connaissance, je te rejeterai de mon sacerdoce ; comme tu as oublié la Torah de ton Élohim, moi, de même, j'oublierai tes fils. » (Os. 4:6)

Interdit au sacerdoce

Un animal présentant une malformation ne pouvait pas servir de victime sacrificielle. Analogiquement, un homme présentant une malformation ou un handicap ne pouvait pas servir au sacerdoce.

Nous pourrions penser : c'est trop injuste ! Un aveugle ou un boiteux exprimant un véritable zèle et amour pour le Seigneur ne peut donc pas s'approcher du service. Cela n'était-il pas parfois vécu comme une punition incompréhensible ? Cette situation posait certainement une question qui appelait une réponse rationnelle. Nous retrouvons ce genre de réflexion dans les propos des disciples auprès du Seigneur :

« Yéshoua vit, en passant, un homme aveugle de naissance. Ses disciples lui posèrent cette question : Rabbi, qui a péché, cet homme ou ses parents, pour qu'il soit né aveugle ? Yéshoua répondit : Ce n'est pas que lui ou ses parents aient péché ; mais c'est afin que les œuvres d'Élohim soient manifestées en lui. Il faut que je fasse, tandis qu'il est jour, les œuvres de Celui qui m'a envoyé ; la nuit vient, où personne ne peut travailler. » (Jn. 9:1-4)

Voilà bien une révolution sur les « à priori » interprétés des hommes de cette époque, compte tenu de l'interdiction de sacerdoce imposée aux handicapés... Aurait-il péché ou serait-ce leurs parents ? Le Seigneur répond : Regardez ceux-là qui à cause de leur handicap sont interdits de s'approcher du sanctuaire, mais dont le cœur est peut-être moins aveugle ou moins boiteux que ceux qui se disent bien portants et sans défaut. Moi en ce jour Je les guéris, Je les rends aptes à s'approcher.

N'était-ce pas aussi la question de Yoḥanan hamatbil (Yoḥanan le baptiste) ?

« Yoḥanan, ayant entendu parler dans sa prison des œuvres du Messie, lui fit dire par ses disciples : Es-tu celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ? Yéshoua leur répondit : Allez rapporter à Yoḥanan ce que vous entendez et ce que vous voyez : les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés, les sourds entendent, les morts ressuscitent, et la bonne nouvelle est annoncée aux pauvres. » (Mt. 11:2-5)

Qu'est-ce que cette œuvre sinon une réhabilitation-guérison sans condition de tous ceux qui de cœurs purs sont tenus à l'écart de la Maison du Père mais que le Seigneur invite à la salle des noces... Ceci est bien le signe du Royaume et de la présence du Roi, du vrai Grand sacrificateur.

« Et le maître dit au serviteur : Va dans les chemins et le long des haies, et ceux que tu trouveras, contrains-les d'entrer, afin que ma maison soit remplie. » (Luc 14:23)

Ne serions-nous pas tous de ces estropiés de naissance qui ont tellement besoin de l'intervention du Seigneur pour se rendre aptes à entrer dans Sa Maison ?

Shabbat Shalom vé-shavoua tov